

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Accident-de-radioprotection-un-prestataire-contamine-au-cou>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Accident de radioprotection, un prestataire contaminé au cou**

27 novembre 2018

France : Tricastin : Accident de radioprotection, un prestataire contaminé au cou

15 novembre 2018, un sous-traitant d'EDF est en intervention dans le bâtiment du réacteur 3 de la centrale nucléaire du Tricastin. Il en ressortira avec une particule radioactive nichée dans son cou, une des parties du corps les plus sensibles aux radiations. Cette personne a reçu en une seule fois plus du quart de la dose maximale annuelle légale pour les travailleurs du nucléaire. "Légère contamination" n'ayant aucune conséquence sur la santé et "dose infime", c'est la manière dont EDF considère cet incident de radioprotection classé au niveau 1 de l'échelle INES.

Ce que dit EDF :

LÉGÈRE CONTAMINATION EXTERNE D'UN INTERVENANT

Publié le 27/11/2018

Le 15 novembre 2018, au cours d'une intervention dans le Bâtiment réacteur N°3, en arrêt pour maintenance, un intervenant d'une entreprise prestataire a été légèrement contaminé. C'est lors du contrôle systématique effectué en sortie de zone nucléaire, que les appareils ont détecté la présence d'une contamination corporelle externe localisée **au niveau du cou.**

L'intervenant a immédiatement été pris en charge par le service médical de la centrale qui a **prélevé le radioélément et nettoyé la zone corporelle concernée** pour éliminer toute trace de contamination.

Les analyses immédiatement effectuées par le service médical ont révélé une **contamination externe estimée au 1/4 de la limite réglementaire annuelle** pour une contamination très

localisée, sans toutefois dépasser cette limite.

Cet événement n'a **aucune conséquence pour la santé de l'intervenant**, la **dose reçue rapportée au corps entier étant infime**.

La Direction du CNPE du Tricastin a déclaré cet événement de radioprotection au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/legere-contamination-externe-d-un-intervenant>

Ce que dit l'ASN :

Le 06/12/2018

Contamination corporelle externe supérieure au quart d'une limite de dose individuelle annuelle réglementaire

Le 26 novembre 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif concernant le dépassement du quart d'une limite de dose individuelle annuelle autorisée.

Le réacteur 3 de la centrale du Tricastin est à l'arrêt depuis le 3 novembre 2018 pour renouveler une partie de son combustible et réaliser des opérations de maintenance programmée.

Le 15 novembre 2018, à l'occasion d'un contrôle en sortie du bâtiment du réacteur 3, une contamination a été mise en évidence au niveau du cou d'un intervenant.

Ce dernier a été pris en charge et la particule radioactive à l'origine de cette contamination a été retirée. Le médecin du travail a ensuite évalué la dose intégrée à la suite de cet événement.

Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de dose sont, pour douze mois consécutifs, de 20 millisieverts [1] pour le corps entier, de 150 millisieverts pour le cristallin et de 500 millisieverts pour une surface de un cm² de peau.

La dose estimée reçue par l'intervenant est inférieure à la limite annuelle de dose autorisée au niveau de la peau pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants. Toutefois, cet événement est redevable de la déclaration d'un événement significatif pour la radioprotection car **la dose estimée à la peau de l'intervenant dépasse le quart de la limite annuelle**.

La dose que l'intervenant a reçue pour le corps entier et celle reçue par le cristallin sont nettement inférieures aux limites réglementaires annuelles.

Le niveau d'exposition de l'intervenant ne justifie pas de traitement médical particulier.

Cette contamination s'est produite à l'occasion d'une activité de maintenance située dans le bâtiment réacteur.

Du fait du dépassement du quart de la limite réglementaire annuelle d'exposition pour un travailleur, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

Notes

[1] Le [Sievert](#) est l'unité légale d'équivalent de dose qui permet de rendre compte de l'effet biologique produit par une [dose absorbée](#) donnée sur un organisme vivant. L'équivalent de dose n'est pas une quantité physique mesurable mais obtenue par le calcul. Pour les faibles doses, on utilise le [milliSievert](#) (symbole mSv) qui représente un millième de Sievert.